

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 décembre 2023
à 20 HEURES

PRESENTS : PLISSON Céline - POIRAUD Joël - CAYET Christophe - SAVATIER Anne - MARCHAL Alexandre - BRION Laurent - VRAY Frédérique - NOIRAUD Alain - LARGEAU Frédéric – VIGNAUD Pascal.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : - GIRARD Valérie qui a donné pouvoir à Pascal VIGNAUD - METIVIER Elen qui a donné pouvoir à Frédérique VRAY – PRODHOMME Willy qui a donné pouvoir à Céline PLISSON – ROBERT Christelle qui a donné pouvoir à Christophe CAYET.

Secrétaire : Monsieur POIRAUD Joël a été élu secrétaire

ORDRE DU JOUR

- **Renouvellement des contrats C.N.P. pour le personnel**
- **Questions diverses.**

Le Conseil Municipal arrêté de Procès-Verbal de la Réunion du 06 novembre 2023.

Renouvellement des contrats C.N.P. pour le personnel

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Amberre est assurée auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance (C.N.P) pour répondre aux obligations vis-à-vis de ses agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. et à l'IRCANTEC.

Le nouveau contrat est conclu pour une durée d'un an. Il prend effet au 1^{er} janvier 2024 et se termine le 31 décembre 2024.

Les taux de la prime se présentent de la façon suivante :

5.29 % pour les agents affiliés à la CNRACL pour une indemnisation de 90 % de la rémunération,
1.65 % pour les agents affiliés à l'IRCANTEC pour une indemnisation de 100 % de la rémunération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **14 VOIX** pour, **0 VOIX** contre et **0 abstention**, décide :
d'adopter les conditions particulières relatives aux conditions générales du contrat C.N.P. version 2024 pour les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC,
d'autoriser Madame le Maire à signer les contrats C.N.P. Assurances pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Questions diverses

- ◆ **Téléthon** : Samedi 09 décembre 2023 le petit déjeuner sera offert par la mairie et servi par les élus.
- ◆ **Paniers garnis** : Samedi 16 décembre 2023, les élus de la commune passeront pour la distribution des paniers garnis.
- ◆ **Vœux** : Mme le Maire et son Conseil seront heureux de vous recevoir à la salle polyvalente pour la traditionnelle cérémonie des vœux pour la nouvelle année 2024 le samedi 13 janvier 2024 à 15h.
- ◆ **Abonnement** : Lors de son dernier conseil municipal, la commune a décidé de s'abonner au magazine « La Vie Communale et Départementale » pour un an au tarif de 139.80 € T.T.C. Cet abonnement est constitué d'une revue mensuelle qui informe de l'essentiel de ce qu'il faut savoir en matière de (jurisprudence, procédures.....), l'accès à la base de données en multi-connexions (nombreux textes et modèles d'arrêtés et délibérations), la réception de la lettre e-

mail bimensuelle d'actualité juridique et surtout un service de réponses aux questions juridiques posées sur la viecommunale.fr.

- ◆ **Prime pour le personnel** : Suite à l'inflation (cette prime n'est pas celle concernant la prime pouvoir d'achat) le Conseil Municipal a décidé qu'une prime exceptionnelle sera attribuée aux agents de la collectivité. Le montant de cette dernière sera voté lors du prochain conseil municipal début janvier 2024.

Le secrétaire de séance,
J. POIRAUD



Le Maire,
Céline PLISSON

